

L'inscription du libertarisme de gauche dans le débat entre liberté et égalité

TARRIT Fabien

Maître de conférences en sciences économiques

REGARDS (EA 6292), Université de Reims Champagne-Ardenne

Résumé : Notre communication vise à inscrire le libertarisme dans les débats de philosophie politique, en dégageant les critères de différenciation entre les approches, et nous envisagerons la discussion sous l'angle de la propriété de soi et de la propriété des ressources externes. Nous nous demandons en quoi le libertarisme de gauche peut être envisagé comme un complément à la théorie de Marx. Le concept de propriété de soi correspond à l'énoncé selon lequel les hommes sont maîtres de leur corps et des produits de l'utilisation de leur corps. L'approche libertarienne traditionnelle s'appuie sur ce concept pour légitimer les inégalités sociales. Le courant libertarien de gauche repose sur une défense de la propriété de soi, conjointement avec une propriété commune des ressources externes. Cet argument, qui revient à affirmer qu'une approche marxiste ne doit pas nier la propriété de soi, constitue une alternative à l'absence de propriété ou à la propriété privée du monde extérieur. Le principe libertarien selon lequel tout ce qui résulte d'une situation juste par des moyens justes est juste, est utilisé pour critiquer le capitalisme. Ce courant défend l'hypothèse selon laquelle l'exploitation viole la propriété de soi, puisque le prolétaire est privé d'une partie du produit de son travail. Ainsi le capitalisme viole la liberté réelle en défendant une liberté formelle.

JEL : A12, B24, B40

Traditionnellement utilisé pour une défense du capitalisme au nom de la liberté, le concept de propriété de soi correspond à l'énoncé selon lequel les hommes sont maîtres de leur corps et des produits de l'utilisation de leur corps. Pour Richard Overton (1646)¹, « *chaque individu est naturellement doté d'une propriété individuelle, qui ne doit pas être envahie ni usurpée par quiconque. Chacun détient pour lui-même une propriété de soi, sans quoi il ne pourrait pas être lui-même* ». John Locke, aujourd'hui utilisé comme une référence par les auteurs libertariens, énonçait, contre toute forme d'esclavage, que chacun est seul propriétaire de sa propre personne, et du travail de son corps. Il est alors possible d'associer son origine à la lutte en faveur des libertés individuelles.

Tout homme possède une propriété sur sa propre personne. À cela, personne n'a aucun droit que lui-même. Le travail de son corps et l'ouvrage de ses mains, nous pouvons dire qu'ils lui appartiennent en propre. Tout ce qu'il tire de l'état où la nature l'avait mis, il y a mêlé son travail et ajouté quelque chose qui lui est propre, ce qui en fait par là même sa propriété. Comme elle a été tirée de la situation commune où la nature l'avait placée, elle possède, du fait de ce travail un attribut qui exclut le droit des autres hommes. En effet, ce travail étant la propriété indiscutable de celui qui l'a exécuté, nul autre que lui ne peut avoir de droit sur ce qui lui est associé... (Locke, 1985)

Les libertariens, dont nous utiliserons Robert Nozick comme illustration², font un usage systématique de ce concept. Pourtant, nous l'estimons insuffisamment précis pour pouvoir être utilisé à une fin unique. C'est pourquoi nous nous inscrirons dans le cadre de la polémique ayant opposé Gerald A. Cohen et Robert Nozick, et nous envisagerons la possibilité de dissocier le concept de propriété de soi de ses conclusions inégalitaires. Nous nous demanderons comment un tel concept, qui est utilisé par les défenseurs du capitalisme contre toute politique redistributive, est potentiellement utilisable par les critiques du capitalisme, notamment les marxistes, à des fins de transformation sociale. Nous dégagerons d'abord les éléments centraux du concept de propriété de soi, tout en montrant l'articulation par laquelle il peut être utilisé comme une justification morale des inégalités de condition et du capitalisme (1). Nous constaterons ensuite dans quelle mesure la propriété de soi peut s'inscrire dans les paradigmes existants en philosophie politique, et nous interrogerons les conditions selon lesquelles la propriété de soi est compatible avec une approche marxiste en termes d'exploitation (2).

¹ Aux côtés de John Lilburne et William Walwyn, Richard Overton dirigeait le mouvement urbain des *niveleurs* (1646-50), qui revendiquait la souveraineté pour le seul peuple et l'égalité sur les biens et sur les terres.

² Ce choix n'est pas sans polémique, mais nous estimons que les fondements épistémologiques de l'approche de Nozick correspondent à ceux du courant libertarien, et les problématiques qu'il soulève s'inscrivent dans les préoccupations de cet article.

1. Propriété de soi et libertarisme

La propriété de soi peut être précisée de la manière suivante : chacun a droit à la propriété privée de sa propre personne, chacun a des droits moraux sur les fruits de l'utilisation de son corps, et il est interdit d'obliger quelqu'un à se mettre au service de quelqu'un d'autre ou de lui donner son produit. Elle est traditionnellement utilisée par les auteurs libertariens comme un outil idéologique de défense du capitalisme. « *L'énoncé fondateur du libertarisme est la thèse de la propriété de soi* » (Cohen, 1985, 89). Chacun est moralement légitimé à une propriété privée entière sur sa personne et ses pouvoirs, c'est-à-dire que chacun détient des droits moraux sur l'utilisation et les fruits de son corps et ses capacités. Il s'agit d'« *envisager chaque personne comme ayant le droit de profiter des bénéfices de son activité* » (Nozick, 1988, 214). Nous dégagerons ici l'articulation de la structure qui fonde le lien entre le libertarisme et la propriété de soi. Elle repose sur une théorie de la dotation (1.1), qui conduit à une certaine interprétation de la propriété de soi (1.2), et elle est associée à une thèse sur l'acquisition initiale, justifiée par une appropriation particulière de la clause lockéenne (1.3).

1.1. La théorie de la dotation au service du marché

Elle fonde l'énoncé selon laquelle l'échange de marché respecte les personnes comme égales, c'est-à-dire comme des fins en soi, au sens où le préconise l'impératif catégorique kantien³. Le marché est ainsi justifié même s'il ne produit pas le meilleur résultat. Ce postulat repose sur trois principes :

- Le principe d'acquisition énonce que quelqu'un devient le détenteur légitime d'un objet non détenu s'il apporte son travail à cet objet, tout en ne détériorant pas la situation de qui que ce soit.
- Le principe de transfert affirme que quelqu'un est le détenteur légitime d'un objet en conséquence d'une transaction volontaire avec le précédent détenteur légitime.
- Le principe de rectification consiste à corriger les violations des deux premiers principes.

Si les détentions actuelles sont justement acquises, alors seul le principe de transfert détermine si les distributions qui en résultent sont justes. En conséquence, toute taxation sur le montant requis pour préserver la justice des institutions d'acquisition, de transfert et de rectification est illégitime, puisque ce n'est pas une transaction volontaire. Les libertariens, comme théoriciens de la dotation, estiment que dans la mesure où le marché est un processus par lequel les personnes exercent leurs pouvoirs légitimement détenus, il justifie la distribution de biens qu'il génère. Si une personne a légitimement acquis quelque chose, elle peut en disposer comme elle le souhaite, quel que soit le type de distribution qui en résulte et même s'ils peuvent être indésirables pour telle ou telle raison, ces résultats ne peuvent pas être considérés comme injustes.

L'exemple Wilt Chamberlain⁴ a pour but de montrer intuitivement qu'aucune théorie planifiée de la distribution n'est pas défendable : toute distribution résultant d'échanges libres entre personnes détentrices de leurs dotations doit être juste.

Soit une distribution des ressources pour une société composée d'un million de personnes, dans laquelle chacun a une dotation R , dont il peut disposer comme il le souhaite. Chamberlain est un membre de cette société, donc il est doté de R . Supposons que chaque

³ « *Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre en même temps, comme une fin, et jamais simplement comme un moyen* » (Kant, 1985, 295).

⁴ Wilt Chamberlain est un joueur de basket professionnel et les autres agents sont disposés à payer pour le voir jouer.

personne donne une somme 0,25 à Chamberlain. Dans la distribution résultante, il dispose donc de $R + 250\,000$ et tous les autres ont $R - 0,25$. La distribution finale sera différente, mais elle a résulté d'une distribution initiale juste avec des échanges justes. Elle est donc juste même si elle viole le mode déterminé par la distribution initiale.

Une telle argumentation est cohérente, toutefois la proposition selon laquelle chacun dispose de droits absolus sur sa dotation est problématique et nécessite un argument supplémentaire.

1.2. L'argument de la propriété de soi

L'argument libertarien pour cette question est la propriété de soi. Si la distribution initiale est juste, selon le principe d'acquisition, alors chacun a un droit absolu sur ses dotations, si bien que toute distribution en résultant avec des échanges libres est juste, selon le principe de transfert. Or, il n'est pas évident *a priori* que si une distribution est juste, elle implique un droit absolu sur les dotations⁵. C'est là qu'intervient le principe de propriété de soi. Il se fonde sur l'hypothèse que les êtres humains sont de valeur unique, que les personnes doivent être traitées comme des fins en soi, c'est-à-dire capables de choisir leurs actes. Les êtres humains, ayant la faculté de conduire leur propre comportement par décision et choix rationnels, ne peuvent être utilisés que d'une manière qui respecte cette capacité. Cela signifie que les personnes ne peuvent pas être utilisées sans leur consentement, et le paradigme qui viole cette exigence est l'esclavage, puisqu'un esclave est une personne utilisée comme simple moyen.

L'argument de la propriété de soi est utilisé par les libertariens dans le but de prouver que la fiscalité redistributive équivaut à utiliser les personnes sans leur consentement, c'est-à-dire de façon non compatible avec la propriété de soi. Selon ces auteurs, la redistribution fiscale permet à certaines personnes de détenir les produits des talents et facultés d'autres personnes, c'est-à-dire de les posséder et donc de ne pas les traiter comme fins en soi. C'est pourquoi les libertariens défendent des droits de propriété absolus, et ils jugent illégitimes les schémas distributifs, comme celui de Rawls. Il accorde aux personnes les produits de leur talent seulement dans la mesure où ils bénéficient aux moins talentueux. Ils traitent ainsi les personnes comme simples moyens pour l'amélioration de la situation des moins talentueux.

1.3. Propriété de soi et acquisition initiale : un usage particulier de la clause lockéenne

Pour les libertariens, une personne a un droit sur ce qui lui a été transféré par une autre personne si celle-ci a un titre légitime dessus. La légitimité d'une dotation dépend donc de la légitimité de la dotation du précédent détenteur, et la sienne des précédents détenteurs, et ainsi de suite. Alors qu'est-ce qui rend plus légitime la première personne à avoir acquis une ressource donnée qu'une personne qui a forcé une autre à l'abandonner ? Qu'est-ce qui rend légitime l'acquisition initiale de la dotation ? Si cette dernière est légitime alors tous les échanges libres qui en résultent sont légitimes, et le détenteur actuel a droit à sa dotation.

Afin de légitimer cette acquisition initiale, Nozick fait appel à la clause lockéenne : « *Nul autre ne pouvait être lésé par celui qui s'appropriait une parcelle quelconque de terre en l'améliorant, car il en restait assez, d'une qualité aussi bonne, et même plus que ne pouvaient utiliser les individus qui n'étaient pas encore pourvus* » (Locke, 1985, 93). Supposons une parcelle de terre. Un agent A peut s'approprier autant de terre qu'il le

⁵ Par exemple, des normes sociales ou légales contraignent l'utilisation de leurs dotations par les individus.

souhaite, à condition d'en laisser suffisamment et d'assez bonne qualité pour les autres agents. Supposons que A acquiert la moitié de la parcelle ; lorsque les autres apparaissent, chacun peut s'en approprier une partie s'il en laisse assez et d'assez bonne qualité pour les autres. Un agent B prend la moitié de la moitié laissée par A, un agent C la moitié de la moitié laissée par B, et ainsi de suite. On peut supposer qu'il n'en restera pas suffisamment pour l'agent Z. Ce dernier peut alors se plaindre à l'agent Y pour ne pas lui avoir laissé suffisamment de terre, donc pour illégitimité de son appropriation, qui peut à son tour se plaindre à l'agent X, et lui-même à l'agent W... jusqu'à A. Cette illustration vise à montrer que la clause lockéenne est impossible à satisfaire puisque, dans une situation de rareté, il est impossible d'en laisser assez et de même qualité pour tous. Cohen affirme à ce sujet qu'aucun système économique n'est en mesure de satisfaire une clause lockéenne.

C'est pourquoi Nozick la réinterprète de la manière suivante. « *Un processus qui donne normalement naissance à un droit permanent et transmissible à la propriété sur une chose antérieurement non possédée ne fonctionnera plus de la même façon si la position des autres qui ne sont plus libres d'utiliser cette chose est par là même détériorée* » (Nozick, 1988, 223). A peut donc s'approprier entièrement les ressources disponibles non détenues tant qu'il en offre l'accès à B, qui l'utilisait avant, dans la mesure où la situation de B n'est pas détériorée par l'appropriation de A. B peut devenir un travailleur pour A, avec un salaire le laissant dans une situation au moins aussi favorable qu'avant l'appropriation de A⁶.

Nous avons précisé le mode par lequel Nozick et les auteurs libertariens, en se fondant sur la défense des libertés individuelles, se sont approprié le concept de propriété de soi et l'ont massivement utilisée comme un outil idéologique en défense du capitalisme. Nous tâcherons de démontrer qu'il est erroné d'associer la propriété de soi à une telle défense, et qu'elle est un outil pouvant être utilisé à plusieurs fins.

2. La propriété de soi, un outil potentiellement subversif

La thèse de la propriété de soi est une utilisation, entre autres, des travaux de Locke, et elle peut conduire à des conclusions inégalitaires. Toutefois, ce concept ne conduit pas nécessairement à de telles conclusions. Son intérêt pour des auteurs radicaux, en particulier pour des marxistes, ne va pas de soi. Pourtant, il a soulevé l'intérêt de Cohen : « *La critique marxiste de l'exploitation capitaliste n'exige pas de nier la thèse de la propriété de soi* » (1990a, 28). C'est pourquoi nous tâcherons de séparer la propriété de soi de l'utilisation normative qui peut en être faite, et nous défendrons la nécessité de l'associer à une thèse sur la propriété des ressources externes, ce qui nous permettra de dresser une typologie de courants en philosophie politique (2.1). Par la suite, nous spécifierons les possibilités d'associer le concept de propriété de soi à une théorie de l'exploitation (2.2).

2.1. Propriété de soi et appropriation des ressources externes

La question de l'appropriation initiale est posée par Cohen, qui défend l'énoncé selon lequel le principe de propriété de soi ne requiert pas l'inégalité au sens où Nozick le prétend : « *Nozick n'a pas montré que l'inégalité est une conséquence nécessaire de la propriété de soi* » (Cohen, 1995, 134). Nozick part de prémisses affirmant la liberté pour parvenir à des conclusions inégalitaires : Cohen estime que son erreur est dans la

⁶ Nous tenons à signaler qu'il s'agit exclusivement de la situation matérielle et que la situation de salariat créera un rapport de subordination dont Nozick ne tient pas compte.

progression de l'un à l'autre. Ainsi le principe de propriété de soi ne justifierait pas une répartition inégalitaire des ressources naturelles. L'enjeu est alors de déterminer sous quelles conditions la propriété de soi engendre égalité ou inégalité. Il est donc possible d'affirmer que liberté et égalité réelles, et non seulement formelles, exigent des restrictions à la propriété de soi. Une thèse sur la propriété de soi doit alors nécessairement être liée à une thèse sur la dotation en termes de ressources externes. Cela permet de dégager un ensemble de positions en philosophie politique selon la façon dont elles se situent par rapport à la double problématique de la propriété de soi et de la propriété des ressources externes. Nous distinguerons trois paradigmes selon leur position sur la question de la propriété de soi et sur celle de la propriété des ressources externes. Les libertariens traditionnels défendent à la fois la propriété de soi et la propriété privée des ressources externes (2.1.1), les égalitaristes rejettent la propriété de soi et sont égalitaires sur les ressources externes (2.1.2), tandis que les libertariens dits progressistes défendent à la fois la propriété de soi et une approche égalitaire sur les ressources externes (2.1.3).

2.1.1. Une défense de la propriété de soi et de la propriété individuelle des ressources externes

La position libertarienne part du postulat que chaque personne doit pouvoir contrôler ses pouvoirs et ses produits. Personne ne doit être l'esclave de quelqu'un d'autre, c'est-à-dire que personne n'est détenu par quelqu'un d'autre. Par conséquent, chacun est détenu par lui-même donc chacun est libre de faire ce qui lui plaît s'il ne blesse pas quelqu'un d'autre. Il est ainsi légitime de s'approprier sans restriction des produits non détenus, et la qualité morale du droit des personnes sur les ressources naturelles appartient au droit des personnes sur elles-mêmes. À partir d'un état initial où les personnes sont propriétaires d'elles-mêmes et où le monde extérieur n'appartient à personne, les inégalités sont alors moralement défendables. Dans son état d'origine, le monde externe n'est détenu par personne, et chacun peut recueillir pour soi des quantités illimitées de ressources naturelles s'il ne nuit à personne. Des quantités inégales de ressources naturelles peuvent alors être légitimement détenues de façon privée par une partie de la population. Une inégalité extensive de condition est donc inévitable, ou n'est évitable qu'en violant le droit des personnes sur elles et sur les choses.

La propriété de soi conduit à la liberté : l'individu est libre d'utiliser ses pouvoirs comme il le souhaite, tant qu'il ne le fait pas contre les autres. Il peut être obligé de ne pas nuire aux autres, mais pas de les aider. Pour les libertariens, la fiscalité redistributive n'a donc aucune justification morale pour les libertariens, puisque il s'agit d'une intrusion dans l'individualité des agents. Non seulement ces derniers sont maîtres d'eux-mêmes, mais ils ont également le droit moral de posséder les ressources qu'ils peuvent accumuler par l'exercice de leurs pouvoirs personnels. Ainsi la conjonction de la propriété de soi et d'une distribution inégale des ressources conduit à une inégalité extensive de condition. Ici, la propriété de soi est utilisée comme une protection morale de l'inégalité de condition et du capitalisme.

2.1.2. Un déni de la propriété de soi et une approche égalitaire sur les ressources externes

Pour les égalitaristes, la productivité personnelle et la distribution de la nature sont soumises aux principes égalitaires de distribution. Les personnes de talent le sont par chance, ce qui conduit à des inégalités injustes, donc les produits de la nature et des pouvoirs des personnes doivent être distribués selon des principes d'égalité (Dworkin). Les personnes les plus riches doivent être taxées pour améliorer la situation des personnes les moins favorisées (Rawls). Les arguments développés condamnent les inégalités générées par le capitalisme sans pour autant critiquer le capitalisme. Les philosophes égalitaristes rejettent le concept de propriété de soi de par les inégalités de condition qu'il engendre. Il est nécessaire d'utiliser la force pour assurer l'égalité de condition, et les individus

n'auraient pas le droit exclusif de disposer d'eux-mêmes, tel que présupposé par le concept de propriété de soi.

2.1.3. Une défense de la propriété de soi et une approche égalitaire sur les ressources externes

Afin de combattre la justification de l'inégalité il est donc nécessaire soit de réfuter la propriété de soi, soit de réfuter l'inférence de la propriété de soi à la conclusion inégalitaire présentée par Nozick. Cohen a choisi la deuxième approche⁷. Il affirme qu'un libertarien authentique ne peut pas légitimer l'exploitation capitaliste, dans la mesure où elle restreint la liberté des travailleurs. Si le capitalisme rend la plupart des prolétaires incapables d'être autre chose que des prolétaires, alors ils ne sont pas libres de ne pas être prolétaires.

Il ne s'agit donc pas de nier la propriété de soi, mais de rejeter la propriété privée des ressources externes. Cette position défend une propriété collective du monde, c'est-à-dire que personne ne peut l'utiliser à moins que tous l'acceptent. Il pense ainsi qu'un argument souvent utilisé pour défendre le capitalisme peut être retourné contre le capitalisme. Son objectif est de défendre une approche égalitaire des ressources matérielles tout en conservant le concept de propriété de soi.

Cohen admet que la justice requiert la défense d'un droit naturel à la propriété de soi, mais il rejette le droit d'exercer des pouvoirs illimités pour accumuler la propriété privée qu'il considère comme un vol. Par conséquent, la propriété de soi universelle ne garantit pas l'autonomie puisqu'elle crée des prolétaires, qui en sont dépourvus. La liberté réelle exige donc des restrictions à la propriété de soi. C'est la conjonction entre la propriété de soi et une distribution inégale des ressources externes qui conduit à une inégalité de condition. C'est dans ces circonstances que la propriété de soi constitue une protection morale de l'inégalité de condition, dans la mesure où toute tentative de promouvoir une égalité de condition constitue une violation des droits individuels. C'est pourquoi Cohen estime que Marx caractérise le principe de proportionnalité – à chacun selon sa contribution – comme une déformation du principe de propriété de soi, qui disparaîtrait avec l'avènement de la phase supérieure du communisme. Le prochain paragraphe vise à approfondir une argumentation en faveur d'une appropriation marxienne du concept de propriété de soi.

2.2. La propriété de soi en soutien à la théorie de l'exploitation

A la question « *pourquoi Cohen a-t-il passé dix années à démêler cette idée si peu prometteuse ?* » (Barry, 1996, p. 28), ce dernier répond que *Anarchie, Etat et utopie* (Nozick, 1988) l'a réveillé de son sommeil dogmatique. Alors que les égalitaristes – Rawls, Dworkin, Sen... – trouvent le livre décevant car pourvu de prémisses non crédibles, et rejettent le concept de propriété de soi à cause des inégalités de condition qu'il engendre, Cohen estime que les marxistes devraient le prendre au sérieux. Il considère que Nozick détourne le message égalitaire de Locke à travers une définition formaliste de la propriété de soi, l'objet de ce dernier étant de réconcilier propriété de soi et égalité. Il soulève la problématique selon laquelle le fait que le capitaliste vole à l'ouvrier une partie des fruits de son travail s'appuie sur la thèse de la propriété de soi ; l'appropriation capitaliste se fonderait effectivement sur une distribution injuste des droits sur les choses externes, c'est-à-dire une distribution inégale des ressources productives. « *La critique marxiste de l'exploitation capitaliste n'exige pas de nier la thèse de la propriété de soi* » (Cohen, 1990a, p. 28). Cet argument, qui a été caractérisé de néo-lockéen, constitue une alternative à l'absence de propriété ou à la propriété privée du monde extérieur. Nous constaterons en

⁷ « *Dans tous les cas, l'inférence de la propriété de soi à l'inévitabilité de l'inégalité était ma cible* » (Cohen, 1995, 13).

quoi il repose sur une défense de la propriété commune du monde (2.2.1), et en quoi il peut être utilisé, dans une telle théorie, à la place de la théorie de la valeur travail (2.2.2).

2.2.1. Une nécessaire conjonction entre propriété de soi et propriété commune du monde

Rien ne garantit que la privatisation originale n'est pas un vol de ce qui devrait être détenu en commun, contrairement à ce qu'écrit Nozick. « *Les choses viennent au monde en étant attachées à des personnes qui ont des droits sur elles* » (Nozick, 1974, p. 174). Or, une appropriation privée des ressources externes contredit le souhait des non détenteurs, donc Nozick ne peut pas se présenter comme un défenseur de la liberté. Des prolétaires sans propriété sont jugés incapables de contrôler suffisamment leur vie pour parler d'autonomie. Ainsi pour que chacun puisse avoir un degré raisonnable d'autonomie, il est nécessaire d'imposer des restrictions à la propriété de soi. L'inégalité de Nozick repose sur l'attribution à la propriété de soi d'un principe inégalitaire sur la distribution des ressources externe. Il est possible d'affirmer, ce que fait Cohen, que la privatisation originale est un vol de ce qui devrait être détenu en commun. La conjonction entre propriété de soi et propriété commune du monde supprimerait la tendance de la propriété de soi à générer des inégalités. Il s'agit d'une propriété privée des ressources internes et d'une propriété collective des ressources externes. Ainsi, la propriété de soi ne constitue pas un préjudice au maintien de l'égalité de condition. « *J'en conclus qu'on peut récuser l'inégalitarisme de Nozick sans pour autant remettre en cause la thèse de la propriété de soi* » (Cohen, 1990b, p. 37).

Les libertariens progressistes sont égalitaires dans la répartition initiale des ressources externes, alors que pour les marxistes, l'appropriation capitaliste repose sur une distribution inégale des droits sur les choses externes. Ainsi la cause de l'appropriation réside dans la distribution inégale des ressources productives. Hillel Steiner (1981) propose une conjonction entre propriété de soi et division égale des ressources naturelles, détenues de manière privée. Toutefois, du fait des disparités des capacités des agents économiques, des préférences temporelles, de l'aversion au risque, une telle configuration conduirait nécessairement à une inégalité de condition et à des divisions de classe. Seule, aucune règle égalitaire sur les ressources externes, jointe avec le principe de propriété de soi, ne peut assurer l'égalité de revenu, sauf au sacrifice de l'autonomie. Dans l'impossibilité de conjonction de la propriété de soi, de la division égale des ressources et de l'égalité de condition, seule la propriété commune peut conduire à un résultat égalitaire. Cohen considère que le principe de propriété de soi ne justifie pas une répartition inégalitaire des ressources naturelles : la conjonction entre propriété de soi et propriété commune du monde supprimerait la tendance de la propriété de soi à générer des inégalités. Il estime que la privatisation originale constitue un vol de ce qui devrait être détenu en commun. Rien n'est créé *ex nihilo* et toute propriété privée est créée à partir de quelque chose qui à un moment donné n'était la propriété de personne.

2.2.2. Un complément de la valeur travail

La question de l'exploitation constitue un nœud dans la division entre marxisme et science sociale dominante : de façon schématique, nous pouvons énoncer que les marxistes estiment que les travailleurs sont exploités et, à une certaine étape, le capital devient illégitime ; la science sociale dominante affirme que, puisque le capital privé est moralement légitime, les travailleurs ne sont pas exploités. Marx envisage l'exploitation sous le double aspect du rapport salarial. Dans la sphère de la circulation, des valeurs équivalentes sont échangées – la force de travail est vendue à sa valeur – tandis que dans la sphère de la production, les prolétaires sont obligés de travailler plus longtemps que le temps nécessaire pour produire l'équivalent de la valeur de leur force de travail ; ils sont donc forcés au surtravail, approprié par la classe capitaliste sous forme de plus-value. L'important n'est pas tant l'accusation de vol qu'un discours relatif sur la justice, selon

lequel le droit ne peut pas avoir de primauté explicative sur la structure économique.

L'exploitation résulte du non accès aux ressources productives, et donc de l'obligation pour les travailleurs de vendre leur force de travail aux capitalistes. L'injustice du capitalisme repose donc sur l'inégalité initiale dans la distribution des ressources externes. La suppression de l'exploitation ne suppose donc pas le rejet de la thèse de la propriété de soi. Cohen estime que la théorie de l'exploitation est un énoncé moral, qui n'a pas besoin de la théorie de la plus-value. Il considère la théorie de la valeur travail fautive en ce que rien ne prouve que le travail crée de la valeur (1979 et 1983) ; par conséquent il nie que la théorie de l'exploitation repose sur la théorie de la valeur travail, d'où la nécessité d'une justification morale. Il se situe ainsi aux côtés de Michio Morishima (1973), pour qui le temps de travail socialement nécessaire n'est pas un indicateur pertinent pour déterminer la valeur, et de John Roemer (1982), pour qui la théorie de l'exploitation repose nécessairement sur des fondements moraux. Par ailleurs, les capacités au travail étant inégales, une théorie de la valeur travail justifierait des inégalités de condition, et une conjonction entre propriété de soi et la théorie de la valeur travail constituerait un fondement pour l'inégalité de distribution. La théorie marxienne de la valeur travail créerait une tension avec l'égalitarisme supposé du marxisme.

Avec la croissance démographique, la terre n'a plus suffi pour nourrir la population, et des moyens de production plus sophistiqués furent donc nécessaires. La perte initiale des ressources naturelles est la cause ultime de l'exploitabilité actuelle du prolétariat : l'exploitation est rendue possible par la détention exclusive des moyens de production par les capitalistes. Cependant, les moyens de production sont aussi des produits du travail (pas seulement des ressources naturelles). Alors que les libertariens progressistes sont égaux sur les ressources naturelles, il s'agit d'autre chose pour les marxistes : les moyens de production sont le produit du mélange de ressources naturelles avec de la force de travail, les deux principaux créateurs de la richesse. Et comme les travailleurs sont dotés de la propriété de leur force de travail dans le capitalisme, c'est parce qu'ils sont privés de la propriété des ressources naturelles qu'ils sont vulnérables à l'exploitation capitaliste.

Conclusion

Le concept de propriété de soi a traditionnellement été nié par les auteurs radicaux, notamment par les auteurs marxistes, dans la mesure où il a régulièrement été utilisé comme une arme idéologique visant à défendre et justifier les rapports capitalistes de propriété. Se fondant sur la lutte contre l'esclavagisme telle que présentée dans les travaux de John Locke, les auteurs libertariens, à commencer par Nozick, articulent leur argumentation en défense du capitalisme autour du concept de propriété de soi : chacun étant détenteur de son propre corps, il est le détenteur des produits de son corps, et donc les actifs doivent être détenus de façon privée. La propriété de soi est rejetée par les auteurs égalitaristes comme porteuse d'inégalités, mais Cohen estime que les marxistes doivent la prendre au sérieux, puisqu'il est possible d'affirmer que les prolétaires sont privés de la propriété de leur corps par les capitalistes. Le concept de propriété n'est donc pas en soi générateur d'inégalités. Ainsi, une propriété commune du monde, conjointe à la propriété de soi, garantirait une égalité de condition. Il nous paraît donc cohérent de faire correspondre la thèse de la propriété de soi à une approche marxiste en termes d'exploitation et d'aliénation. Il pourrait être nécessaire de se déplacer à un niveau d'abstraction inférieur afin de dégager quel mode opératoire autoriserait la mise en œuvre d'une telle configuration.

Références bibliographiques

Barry B. (1996), « You have to be crazy to believe it – Review of Cohen's *Self-Ownership, Freedom and Equality* », *Times Literary Supplement*, 25 octobre, 28.

Cohen G.A. (2000 [1978]), *Karl Marx's Theory of History: a Defence*, Princeton University Press.

Cohen G.A. (1979), « The Labor Theory of Value and the Concept of Exploitation », *Philosophy and Public Affairs*, 8.4, 338-360.

Cohen G.A. (1983), « More on Exploitation and the Labor Theory of Value », *Inquiry*, 26.3, 309-331.

Cohen G.A. (1985), « Nozick on Appropriation », *New Left Review* 150, 89-107.

Cohen G.A. (1990a), « Self-Ownership, Communism and Equality », *Proceedings of the Aristotelian Society*, suppl. 64, 25-44.

Cohen G.A. (1990b [1989]), « La liberté et l'égalité sont-elles compatibles ? », *Actuel Marx*, 7, 29-42.

Cohen G.A. (1995), *Self-Ownership, Freedom and Equality*, Cambridge University Press.

Cohen G.A. (2010 [1999]), *Si tu es pour l'égalité, pourquoi es-tu si riche ?*, Hermann, Paris.

Flew A. ed. (1979), *A Dictionary of Philosophy*, Macmillan.

Geras N. (1985), « The Controversy about Marx and Justice », *New Left Review*, 150, 47-85.

Kant I. (1985 [1792]), *Fondements de la métaphysique des moeurs*, Gallimard.

Kymlicka W. (1999), *Les théories de la justice*, La Découverte.

Locke J. (1985 [1690]), *Deuxième traité du gouvernement civil*, Vrin.

Marx K. (1972a [1875]), *Critique du programme de Gotha*, Editions Sociales.

Marx K. (1972b [1844]), *Manuscrits de 1844*, Editions Sociales.

Marx K. (1978 [1867]), *Le capital*, Livre premier, Editions sociales.

Marx K., Engels F. (1986 [1848]), *Manifeste du parti communiste*, Editions Sociales.

Morishima M. (1973), *Marx's Economics: A Dual Theory of Value and Growth*, Cambridge University Press.

Nozick R. (1988 [1974]), *Anarchie, Etat et utopie*, Presses Universitaires de France.

Overton R. (1646), « An Arrow Against All Tyrants », www.constitution.org/lev/eng_lev_05.htm.

Roemer J. (1982), *A General Theory of Exploitation and Class*, Cambridge University Press.

Rothbard M. (1991), *L'éthique de la liberté*, Broché.

Steiner H. (1981), « Justice and Entitlement », in J. Paul ed., *Reading Nozick: Essays on Anarchy, State and Utopia*, Rowman and Littlefield, 380-382.